



La Vie Scolaire

publié le 17/12/2015 - mis à jour le 12/09/2023

Le Bureau de la Vie Scolaire est ouvert tous les jours du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30 et le mercredi de 7h30 à 13h00.

Cinq Assistants d'Education (AED) accueillent, encadrent, dirigent et surveillent les élèves sur tous les temps hors classe (de l'arrivée le matin aux temps récréatifs en passant par la surveillance du réfectoire...)

Ils sont là pour gérer les absences et les retards des élèves tout au long de la journée. Ils prennent en charge les communications téléphoniques avec les familles.

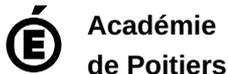
Pour rappel, les responsables légaux ont l'obligation d'informer le plus rapidement possible l'établissement en cas d'absence de leur enfant. Si aucune information n'est communiquée, l'AED en poste au bureau prendra contact avec la famille du jeune.

A chaque événement ou incident scolaire ayant lieu sur la journée, une information à la famille sera faite via téléphone ou SMS.

Les retenues sont communiquées à la famille par courrier et SMS. Elles se font couramment les lundi et jeudi soirs de 17h à 18h mais peuvent selon les motifs être planifiées en semaine selon les heures de permanence prévues dans l'emploi du temps. De plus, un mercredi mensuel propose un créneau de 2 heures.

En cas de besoin ou de soucis rencontrés par votre enfant, n'hésitez pas à contacter la Vie Scolaire du collège au **06 16 87 54 29** ou **vs-elisee-mousnier@ac-poitiers.fr**

Vous pouvez également solliciter Mme ZORZABALBERE, Conseillère Principale d'Education, présente dans l'établissement tous les jours de 9h à 17h30 (sauf le mercredi !).



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.